

Ecrit par Echo du Mardi le 19 juillet 2024

Fermeture estivale de la CCI d'Arles au mois d'août



Du lundi 5 aout au vendredi 23 aout inclus, les services de <u>la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles</u> seront fermés. L'activité reprendra dès le lundi 26 août 2024 à 08h30.

Pendant cette période de fermeture, pour toutes formalités nécessaires (formalités d'entreprises, visas d'exportation et signature électronique), le Service Formalités de la CCI du Pays d'Arles mettra en place une permanence du lundi 19 août au vendredi 23 août 2024 inclus, de 10h00 à 16h00 sans interruption.

Pour toute demande de renseignements ou de support, veuillez contacter le Service Formalités aux numéros suivants : 04 90 99 08 60 ou 04 90 99 08 61. Cette permanence sera effectuée au Port Fluvial d'Arles, situé au 431 rue Jean-Antoine de Barras de la Penne.